

« En s'engageant, en tant qu'acheteur public responsable, dans le dispositif des clauses d'insertion socioprofessionnelle, la Région des Pays de la Loire favorise l'emploi tout en renforçant sa mission de formation professionnelle en lien avec les territoires. »

Jacques Auxiette
Président de la Région des Pays de la Loire

Les clauses d'insertion, un dispositif souple pour les entreprises et efficace pour l'emploi

Intégrer dans les marchés publics une clause d'insertion précisant le nombre d'heures de travail à réserver à des personnes éloignées de l'emploi : c'est l'une des possibilités prévues par le Code des marchés publics afin d'agir pour **un emploi durable**.

En effet, rapprocher le monde de l'insertion du monde de l'entreprise crée **un puissant phénomène de levier en faveur des personnes en parcours d'insertion**.

Aujourd'hui appliqué par la Région des Pays de la Loire à ses marchés de travaux, ce dispositif sera prochainement étendu aux marchés de services et de prestations intellectuelles, bénéficiant ainsi à des publics plus larges.

Pour réaliser cette action d'insertion, l'entreprise n'est pas seule.

Un facilitateur, relais local, l'accompagne pour :

- la conseiller sur les différentes possibilités de mise en œuvre ;
- la mettre en contact avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique ;
- réaliser ses recrutements ;
- suivre et évaluer l'exécution de l'action d'insertion.

Contact

Région des Pays de la Loire
Service des Marchés publics
02 28 20 58 38

<http://commandepublique.paysdelaloire.fr>

Clauses d'insertion socioprofessionnelle

La Région des Pays de la Loire,
acheteur public responsable



Région des Pays de la Loire - Mars 2013. Mise en page et infographie : Le Square d. (44). Visuel de une : Hemera Thinkstock. Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

Charte de la Commande publique responsable : les 11 engagements de la Région des Pays de la Loire

1. Analyser les besoins en raisonnant en coût global (prenant en considération le cycle de vie du produit) ;
2. Réfléchir aux modes de consommation et, si nécessaire, redimensionner les besoins ;
3. Intégrer de façon systématique, lorsque l'objet et les conditions d'exécution du marché s'y prêtent, des critères ou clauses permettant de garantir la performance environnementale des achats réalisés par la collectivité ;
4. Privilégier dans les cahiers des charges les écolabels ou équivalents quand ils existent ;
5. Pour des achats ou domaines spécifiques, intégrer des dimensions techniques à fort effet levier sur le volet « achat responsable » ;
6. Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse en prenant en compte les performances en matière de protection de l'environnement ;
7. Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution s'y prêtent, des considérations éthiques et équitables en privilégiant les démarches de responsabilité sociale des entreprises ;
8. Sensibiliser les fournisseurs sur l'engagement de la Région en matière d'achats éthiques et équitables ;
9. Intégrer dans les marchés des clauses d'insertion socioprofessionnelle en lien avec les compétences régionales de formation professionnelle et de soutien économique aux entreprises ;
10. Réserver des marchés aux entreprises adaptées ou établissements et services d'aide par le travail afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi de personnes handicapées ;
11. Utiliser les variantes et l'allotissement comme outils au service de l'achat responsable afin de favoriser l'accès des PME et des entreprises de l'économie sociale et solidaire à la commande publique.



Région des PAYS DE LA LOIRE

utilise la commande publique pour favoriser l'emploi

(en réservant des heures de travail à des personnes en insertion dans ses marchés)

Permet
au public
de se former

LE PUBLIC BÉNÉFICIAIRE : les personnes éloignées de l'emploi



Les **jeunes** peu ou pas qualifiés



Les **demandeurs d'emploi de longue durée** et les **bénéficiaires de minima sociaux**



Les **travailleurs handicapés**



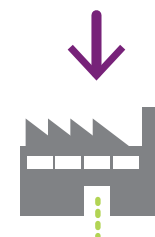
Les **seniors**

3 SOLUTIONS POUR L'ENTREPRISE

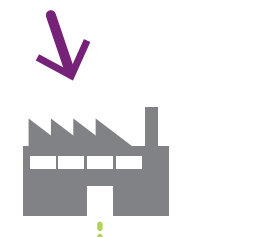


Mise à disposition de personnels

par des entreprises de travail temporaire d'insertion, des associations intermédiaires, des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ...



Recrutement direct
en CDI, CDD, contrat aidé, contrat en alternance



Co-traitance ou sous-traitance
avec une entreprise d'insertion

Chiffres-clés
2012

Région des Pays de la Loire

Plus de **15**
opérations

Près d'une **centaine**
d'entreprises
potentiellement concernées

74 000 heures
d'insertion générées
soit 44 équivalents temps plein